

La Chambre prend en considération les Rapports de réorganisation des Sociétés d'Agriculture de Comté pour l'année 1859.

9.—*Résolu*, Qu'il y aura deux Sociétés d'Agriculture dans le Comté de Charlevoix ; une qui sera la Société No 1, sera à la Malbaie, et l'autre qui sera la Société No 2, sera à la Baie St. Paul.

10.—*Résolu*, Qu'il n'y aura qu'une Société d'Agriculture dans le Comté de Chicoutimi, et qu'elle sera à Chicoutimi.

11.—*Résolu*, Qu'il n'y aura qu'une Société d'Agriculture dans le Comté de St. Maurice et qu'elle sera à Yamachiche.

12.—*Résolu*. Qu'il n'y aura qu'une Société d'Agriculture dans le Comté de Timiscouata, et qu'elle sera à l'Île Verte.

13.—*Résolu*, Qu'il n'y aura qu'une Société d'Agriculture dans le Comté d'Iberville, et qu'elle sera à St. Athanase,

14.—*Résolu*, Qu'il n'y aura qu'une Société d'Agriculture dans le Comté de Verchères, et qu'elle sera à Verchères.

Et la Chambre s'ajourne,

Par ordre,

J. PERRAULT,
Secrétaire.

Par le rapport qui précède on verra que la Chambre d'agriculture a sa dernière assemblée s'est occupée de questions importantes parmi lesquelles se place au premier rang, la revision de la liste des prix à offrir au concours provincial prochain. Cette mesure, comme nous nous sommes efforcés de le démontrer dans notre compte rendu du dernier concours, est de la plus haute importance ; mais aussi elle présente les plus grandes difficultés dans son exécution. Il ne s'agit rien moins que de trancher indéfiniment avec le doute dans lequel nos cultivateurs ont été placés jusqu'à ce jour, au sujet du choix qu'ils doivent faire des races, des instruments mieux adaptés aux conditions générales où ils se trouvent. C'est une tâche bien lourde pour le comité qui en est chargé. Aussi nos Sociétés d'Agriculture devront elles s'efforcer de l'alléger un peu en faisant part de leurs suggestions à ce sujet guidées par les besoins de leurs localités.

La Chambre s'est aussi occupé de la construction d'édifices permanents à Québec et à Montréal pour la tenue des Expositions Provinciales Agricoles. Ces constructions peuvent avoir sur notre agriculture en général, une influence presque incalculable, de même que tous les avantages pourront se résumer en une économie annuelle de quelques \$1000. Dans un prochain numéro nous dirons toute notre pensée à ce sujet.

Les sociétés d'agriculture réorganisées pour l'année 1859 devront se hâter de réunir le montant de leurs souscriptions pour l'année qui commence, afin de faire parvenir au plus tôt leur affidavit au Secrétaire de la Chambre d'Agriculture qui pourra ainsi leur faire toucher leur octroi du gouvernement sans retard.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir le départ du Rev. Messire Pilote pour un long voyage en Europe dont il doit visiter les instituts Agricoles, au grand profit de notre pays. Nous savons que Messire Pilote ne reculera devant aucun obstacle pour se rendre bien compte du pour et du contre de ces institutions, sur l'appréciation desquels il y a tant d'opinions différentes, mais d'une valeur relative, qui après une étude sérieuse ne permet pas de douter. La démarche de